

les mesures possibles et fera toutes les démarches nécessaires pour convaincre le gouvernement des États-Unis de supprimer entièrement ces règlements à compter d'avril prochain car, selon moi, ils ont causé beaucoup de souci au Canada et il serait très injuste de les imposer en avril prochain.

• (2.40 p.m.)

### QUESTIONS OUVRIÈRES

#### MODIFICATION AU PROGRAMME RELATIF À LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais annoncer à la Chambre un important changement dans le programme de la mobilité de la main-d'œuvre. En vertu du programme institué à la fin de l'an dernier, un travailleur n'a droit à une subvention pour l'aider à déménager que s'il a été en chômage pendant quatre des six derniers mois. Sinon, il ne peut obtenir qu'un prêt. Nous voulons élargir les cadres du programme en ce qui concerne les subventions, mais les députés se rendent compte qu'il importe de procéder avec circonspection à mesure que nous acquérons plus d'expérience administrative par rapport à ce genre d'assistance, afin de prévenir les abus.

Cette mesure progressive que nous avons prise touche les régions où la fermeture d'une entreprise, ou une mise à pied, atteint, par rapport à l'ensemble de l'embauchage dans la région, des proportions telles que les chômeurs ne peuvent pas trouver d'emploi sans déplacement. Cette situation peut se produire surtout dans les régions éloignées, par exemple lorsqu'une mine ferme ses portes. Les règlements ont donc été modifiés pour permettre au ministre de désigner ces régions afin que les chômeurs de l'endroit puissent avoir droit aux subventions à la mobilité sans être requis de chômer pendant quatre mois.

Suivant ce nouveau règlement, j'ai désigné aujourd'hui Bissett (Manitoba) comme région où, au cours des douze prochains mois, des allocations de mobilité de la main-d'œuvre seront disponibles selon les nouvelles conditions. Comme vous savez, monsieur l'Orateur, ce besoin d'assistance résulte de la fermeture des mines d'or San Antonio. Je devrais ajouter qu'étant donné l'annonce récente du projet de fermeture de la mine Wabana, je m'attends à désigner sous peu l'île Bell, à Terre-Neuve, en vue d'une aide semblable. Les problèmes de ses habitants sont peut-être particulièrement graves et, en collaboration avec d'autres ministères, mes fonctionnaires étudient d'urgence quelles mesures spéciales nous pourrions prendre en désignant cette région aux fins des allocations de mobilité.

[M. Douglas.]

**M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Monsieur l'Orateur, nous avons tous, j'en suis sûr, écouté avec grand intérêt les commentaires de l'honorable ministre sur les modifications apportées au règlement régissant les octrois et les prêts. Entre autres, il a mentionné la région de Wabana dans l'île Bell, à Terre-Neuve.

Certes, ce qu'on nous annonce est beaucoup mieux que ce qui existait précédemment. J'estime, cependant, qu'à la longue il serait de beaucoup préférable que le gouvernement fasse tout son possible pour fournir du travail dans les régions mentionnées, et les autres régions semblables, plutôt que de fournir des billets à la «Gordon», aller seulement, permettant de s'en éloigner. Ma remarque s'applique en particulier aux provinces Maritimes.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Je suis certain que tous les députés et tous ceux qui appartiennent au mouvement syndical organisé qui ont réclamé une expansion du programme de la main-d'œuvre accueilleront avec une vive satisfaction la déclaration faite aujourd'hui par le ministre. C'est tout au moins un indice que le gouvernement commence à modifier son attitude. De nombreux députés comme de nombreuses autres personnes qui s'intéressent à la question estiment qu'aux yeux du gouvernement et des ministères en cause, jusqu'à tout récemment, le programme de la main-d'œuvre en vigueur était efficace. Il était évident pour les intéressés qu'il y avait encore beaucoup à faire.

Cette déclaration, pensons-nous, montre qu'on a fait un pas dans la bonne voie. Toutefois, monsieur l'Orateur, j'espère que le ministre prendra prochainement en considération les recommandations d'organismes comme le Conseil économique qui demandent que tout le programme des prêts soit aboli, et que ce genre de problème soit réglé par des subventions. Il est manifestement injuste et peu pratique de s'attendre à ce que des gens qui ont été en chômage pendant longtemps remboursent l'argent qu'on leur a prêté afin de pouvoir se déplacer pour occuper un emploi leur permettant de gagner leur vie et celle de leurs familles. Nous accueillons cela comme un début.

[Français]

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec attention la déclaration du ministre de la main-d'œuvre (M. Marchand) à l'effet que dans le cas de certaines régions du Canada, le gouvernement est prêt à intervenir et à consentir des prêts à ceux qui en ont besoin et à faciliter leur déplacement lorsque la chose s'imposera.